Compte de résultat simplifié

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

État exprimé en €

			31/12/2022	N-1
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	210	13 125,00	
	Production vendue : - Biens	214		
	Production vendue : - Services	218	165 261,64	342 068,98
	Production stockée	222		
	Production immobilisée	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226	4 666,70	5 578,95
	Autres produits	230	364,45	69,62
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	183 417,79	347 717,55
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	234		
	Variation de stock (marchandises)	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	238		
	Variation de sotck (matières premières et approvisionnement)	240		
	Autres charges externes	242	*32 546,09*	*250 113,70*
	Impôts, taxes et versements assimilés	244	46,12	765,04
	Rémunérations du personnel	250	38 645,62	47 941,41
	Charges sociales	252	7 979,64	7 115,74
	Dotations aux amortissements	254	6 259,01	5 250,32
	Dotations aux provisions	256	2 691,09	
	Autres charges	262		
	Total des charges d'exploitation (II)	264	88 167,57	311 186,21
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		270	95 250,22	36 531,34
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		538,95
	Charges financières (V)	294	193,80	-1 934,90
	Charges exceptionnelles (VI)	300	54 146,80	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	306	6 136,00	5 953,00
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	34 773,62	33 052,19
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col. 2	312	34 773,62	314 33 052,19
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles*	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 0,00 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248 0,00	330		
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone france urbaine (44 octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	138		
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière de déficit	346		350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Perte col. 2	352	34 773,62	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)	356		
	Déficit antérieurs reportables* : dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	34 773,62	372

Primes et cotisations complémentaires facultatives 381 ; Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU 380 ; n° du centre de gestion agréé : 388

Montant de la T.V.A. collectée 374 ; Effectif moyen du personnel*: 376 ; Dont apprentis ; handicapés ; Effectif affecté à l'activité artisanale 861

Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378 ; Montant des prélèvements personnels de marchandises*: 399

L'Ami des Logisticiens
GOAL S.A.S.
10, Rue de la Source - 75016 Paris
Tél.: 07 60 17 34 20
SIRET 879 047 256 00018

ÉDITION NON AGRÉÉE

Bilan simplifié

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Gaspard Olivier Sébastien

État exprimé en €

ACTIF				31/12/2022 Brut		Amortis. Provisions	Net	N-1 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles :	- Fonds commercial	010		012			
		- Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles		028	29 801,93	030	11 509,33	18 292,60	19 616,61
	Immobilisations financières (1)		040	81 050,00	042		81 050,00	81 050,00
	Total I (5)		044	110 851,93	048	11 509,33	99 342,60	100 666,61
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production		050		052			
	STOCKS Marchandises		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2) :	- Clients et comptes rattachés	068	197 250,77	070	2 691,09	194 559,68	44 595,77
		- Autres (3)	072	38 472,37	074		38 472,37	6 019,04
	Valeurs mobilières de placement		*080*		*082*			
	Disponibilités		084	2 656,35	086		2 656,35	16 808,08
	Charges constatées d'avance		092		094			
	Total II		096	238 379,49	098	2 691,09	235 688,40	67 422,89
Total général (I+II)			110	349 231,42	112	14 200,42	335 031,00	168 089,50

PASSIF			Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	1 000,00	1 000,00
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100,00	100,00
	Réserves réglementées	130		
	Autres réserves (131)	132		
	Report à nouveau	134	115 741,01	82 688,82
	Résultat de l'exercice	136	34 773,62	33 052,19
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	151 614,63	116 841,01
Provisions pour risques et charges	Total II	154	52 810,10	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	31 046,21	11 025,17
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	5 182,01	5 084,52
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (169) 50 000,00)	172	94 378,05	35 138,80
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	130 606,27	51 248,49
Total général (I+II+III)		180	335 031,00	168 089,50

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Donts dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	63,90		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

L'Ami des Logisticiens
GOAL S.A.S.
10, Rue de la Source - 75016 Paris
Tél.: 07 60 17 34 20
SIRET 879 047 256 00018

GOAL SAS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
10, rue de la Source – 75016 Paris
R.C.S. Paris 879 047 256

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 21 JUIN 2023

Le 21 juin 2023, à 12 heures, les associés de la société GOAL SAS se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Olivier GOBLED, son Président, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions.

Le Président constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;

- Affectation du résultat ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

OG

Le Président donne lecture de son rapport de gestion et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à [0] euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à [0] euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le bénéfice de 34.773,62 euros de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice 34.773,62 euros
- Report à nouveau 115.741,01 euros

Affectation :

- Réserve légale : 100 euros
- Solde du report à nouveau 150.514,63 euros
- Dividendes 0 euros

L'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

OG

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2021	0	0
2020	0	0
2019	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 13 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

L'Ami Financier
Représentée par Monsieur Olivier GOBLED

Olivier GOBLED **Olivier ROUMELIAN**

L'Ami Financier S.A.S.U.
5, Rue des Cheminots
Les Terrasses d'Attégia - Bâtiment D
91200 Athis-Mons
Tél. : 06.27.10.47.30 - 06.19.812.808
Siren : 818 388 506 - Ape : 7022Z